



**Métropole
du Grand Paris**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025
Budget principal et budget
annexe « Opérations
d'aménagement »**

Rapport de présentation

Exercice budgétaire 2025 : une trajectoire préservée malgré un choc historique sur les recettes

Le compte administratif 2025 retrace l'exécution du 10^{ème} budget de la métropole depuis sa création en 2016. Il s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec un total de dépenses avoisinant 3,6 Md€, dont 3 372 M€ reversés aux communes membres sous la forme d'attributions de compensation et 240 M€ de dépenses propres.

L'exercice 2025 est d'abord marqué par un résultat de clôture historiquement bas, mais cohérent avec la trajectoire de l'année : ce résultat de clôture 2025 s'établit en effet à 48 M€, soit une baisse de 30% (-18,3 M€) par rapport à l'exercice 2024.

Ce montant tient compte de la couverture des restes à réaliser, c'est-à-dire des dépenses engagées juridiquement par la Métropole en 2025, mais qui n'ont pas encore été payées au 31 décembre et seront donc mandatées sur l'exercice suivant. Ces restes à réaliser ne constituent pas des économies : il s'agit de dépenses déjà décidées et dont le paiement est simplement décalé dans le temps.

Le résultat de clôture 2025 résulte de plusieurs mouvements cumulés : une épargne brute préservée à 89,8 M€ (c'est-à-dire le solde entre les recettes réelles de la Métropole et ses propres dépenses de fonctionnement), des dépenses d'investissement soutenues à hauteur de 127 M€, un recours à l'emprunt de 25 M€, un besoin de financement de 29,2 M€ pour le budget annexe « Opérations d'aménagement », l'intégration du résultat de clôture de 2024 reporté en 2025 (105,1 M€ avant restes à réaliser) et, enfin, la prise en compte des restes à réaliser de l'année 2025 (-36,2 M€).

Au total, la Métropole parvient encore à tenir ses équilibres en 2025, mais avec un matelas de fin d'exercice désormais beaucoup plus réduit qu'auparavant : 48 M€ fin 2025 contre 66,3 M€ fin 2024.

Ce niveau historiquement faible du résultat de clôture s'explique avant tout par une forte contraction des recettes, dans un contexte où l'autonomie fiscale de la Métropole demeure extrêmement limitée. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 3 579 M€ en 2025, soit près de 60 M€ de moins qu'en 2024. Après déduction des 3 372 M€ reversés aux communes (soit 94,2% de l'ensemble des recettes), les marges de manœuvre de la Métropole sont étroites. La Métropole dispose en effet d'une autonomie fiscale très faible et dépend donc largement des ressources sur lesquelles elle n'a pas de prise directe : les dotations de l'Etat, votées chaque année en Loi de finances initiale (LFI) via la Dotation globale de fonctionnement (DGF), l'évolution du produit de la TVA ainsi que les reversements effectués par les Etablissements publics territoriaux (EPT) au travers des dotations d'équilibre. Ses recettes fiscales directes, sur lesquelles elle peut agir, TASCOM et taxe GEMAPI essentiellement, ne s'élèvent qu'à 137 M€ en 2025.

Le complexe circuit financier métropolitain subit un effet ciseau dont l'ampleur s'accroît d'année en année : d'un côté, des dépenses de fonctionnement préservant le niveau des attributions de compensation versées aux communes membres ; de l'autre, une baisse continue des recettes réelles de fonctionnement liée à la forte dépendance fiscale de la Métropole à des ressources fiscales et budgétaires qu'elle ne maîtrise pas.

Cette situation impose à la Métropole une discipline budgétaire particulièrement stricte pour continuer à maintenir un niveau élevé d'investissement.

Il a ainsi fallu contracter fortement les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes et maintenir le niveau d'épargne brute au profit de la section d'investissement. Le budget propre de fonctionnement de la Métropole s'établit ainsi à 113 M€ fin 2025, ce qui traduit une réduction des dépenses de 61 M€. Cet effort a été nécessaire pour absorber une baisse brutale des

recettes, liée principalement à une nouvelle diminution de la DGF (-36,5 M€) et au recul de la fraction de TVA 2025 de l'ordre de 30 M€. Pour préserver ses grands équilibres budgétaires, la Métropole a ainsi engagé un effort important de maîtrise de ses dépenses qui lui a permis de ramener le niveau de ses dépenses de fonctionnement 23% (35 M€) en deçà de celui de 2023, année précédant l'année atypique des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans ce contexte tendu, l'effort d'investissement a pu être néanmoins maintenu en 2025 à hauteur de 127 M€. Ce niveau est comparable au niveau moyen d'exécution des budgets d'investissement de la dernière mandature (129 M€ en moyenne), marqué par des grands projets d'investissements liés à l'accueil des JOP 2024. Il est même supérieur de 12 M€ par rapport à celui de 2024.

L'exercice 2025 a ainsi permis à la Métropole de concentrer ses investissements sur ses principales priorités : le soutien aux projets des communes et des territoires à travers ses divers fonds d'intervention (75,4 M€), l'achèvement des opérations liées au Centre Aquatique Olympique et à l'héritage des Jeux (19,6 M€), la poursuite des études et travaux de GEMAPI (10,9 M€) et le financement d'autres politiques métropolitaines, notamment environnementales (Métropole Roule propre, lutte contre les nuisances sonores...), de développement économique (Foncière commerciale Centres-Villes Vivants) et d'aménagement (contributions aux opérateurs), pour un total de 20 M€.

Dans un contexte de ressources contraintes, et grâce à une discipline budgétaire rigoureuse, la Métropole a également pu limiter son recours à la dette pour équilibrer son budget. Fin 2025, l'emprunt d'équilibre s'élève à 25 M€, soit seulement la moitié du montant inscrit au budget primitif (50 M€). La dette demeure donc très contenue, ce qui contribue à préserver la solidité financière de la Métropole. Sa capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il lui faudrait théoriquement pour rembourser la dette en consacrant toute l'épargne brute à cet objectif, reste ainsi inférieure à un an, à comparer à une moyenne nationale de 5,5 années pour les métropoles selon la DGCL.

Au final, l'effort de maîtrise budgétaire engagé en 2025 a permis à la Métropole de continuer à jouer son rôle essentiel d'amortisseur financier au bénéfice des communes membres. Elle a ainsi reversé 3 372 M€ aux communes au titre des attributions de compensation et a supporté seule 269 M€ de baisses de dotations par rapport à la référence de 2016. **Pour la première fois depuis 2022, ce montant est désormais supérieur à son propre budget réel sur l'année (240 M€).** Pour mémoire, les diminutions cumulées de DGF supportées par la Métropole au profit des communes et des EPT atteignent près de 1,7 Md€ en cumulé sur la période 2016-2025.

Ce compte administratif 2025 met une nouvelle fois en lumière la contribution majeure de la Métropole à l'effort d'investissement sur l'ensemble de son territoire. Il confirme également qu'elle joue un rôle déterminant pour absorber directement les tensions financières pesant sur les communes membres. Il appelle, enfin, au regard de l'intensification des chocs de recettes qu'elle subit d'année en année à une réflexion collective sur les moyens de desserrer l'effet ciseau qui pèse sur son modèle financier, au risque sinon, de fragiliser rapidement sa double fonction de protection des ressources des communes et d'investissement structurant au service du territoire.

Le présent rapport s'organise en quatre temps :

- La première partie présente la section de fonctionnement
- La deuxième partie est consacrée à l'investissement
- La troisième partie porte sur les flux entre le budget principal et le budget annexe
- La quatrième explique la formation du résultat de clôture 2025.

SOMMAIRE

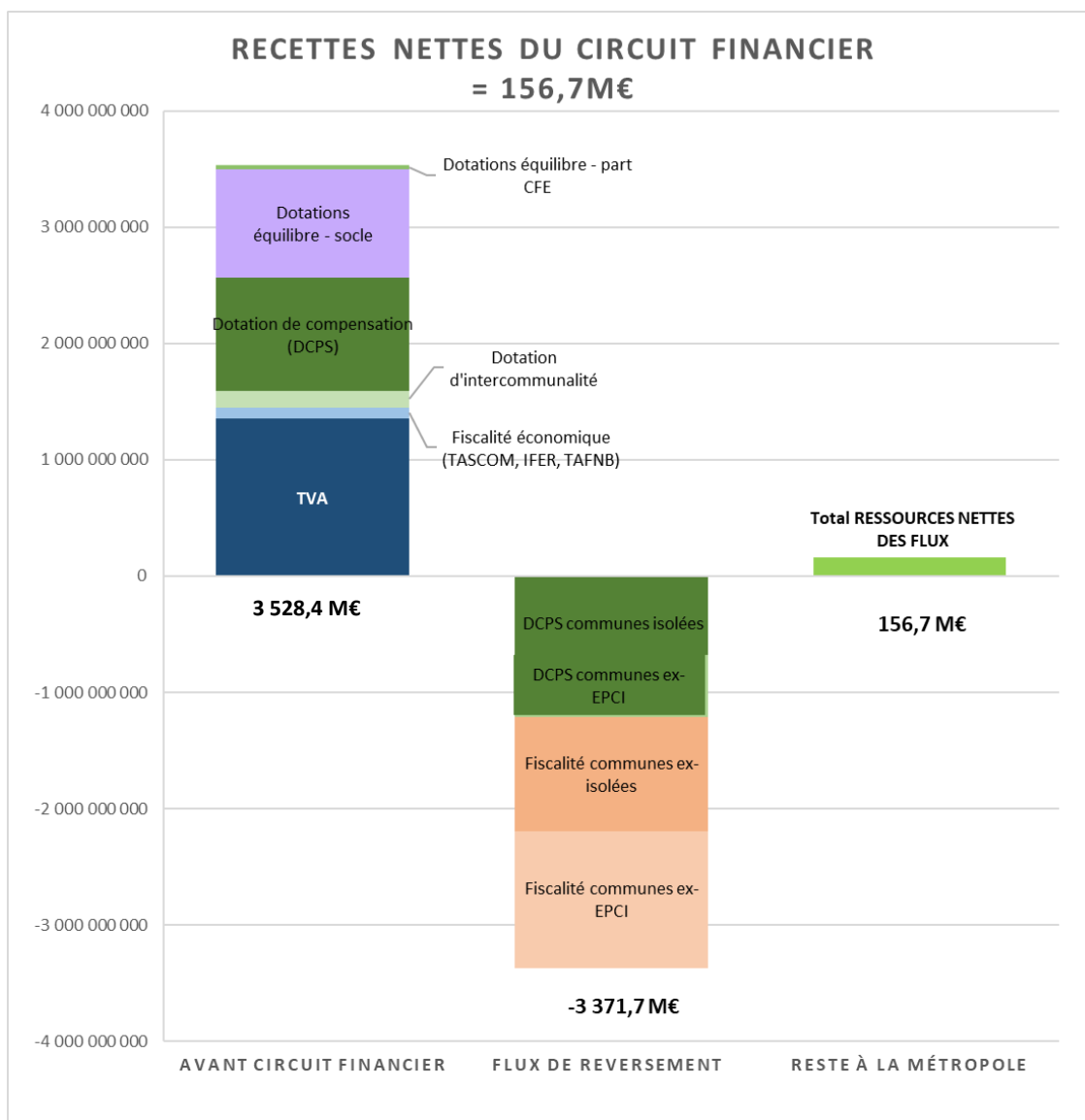
Tableau de synthèse du compte administratif 2025 de la Métropole.....	5
Les recettes réelles propres de la Métropole sous forte tension après reversement aux communes	6
PARTIE 1	7
Section de fonctionnement : absorber le choc de recettes sans renoncer à l’action métropolitaine	7
Chapitre 1 – Des recettes en net recul en 2025 par rapport à 2024.....	7
Sous Chapitre 1 – 731 : une fiscalité directe très étroite, portée surtout par la taxe GEMAPI et la TASCOM	8
Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : TVA, une ressource majeure mais moins dynamique	9
Sous Chapitre 3 – 74 : DGF et dotations d’équilibre, au cœur du modèle financier métropolitain désormais sous forte pression	10
Sous Chapitre 4 – 75 : Des recettes ponctuelles liées à la clôture du programme SARE	12
Sous Chapitre 5 – 76 : Des produits financiers très marginaux.....	13
Sous Chapitre 6 – 77 : Des recettes exceptionnelles très limitées.....	13
Chapitre 2 – Des dépenses réelles de fonctionnement fortement contenues pour préserver les équilibres budgétaires.....	14
Sous Chapitre 1 - 011 : Des charges courantes ramenées au strict nécessaire	14
Sous Chapitre 2 – 012 : Une masse salariale encadrée malgré les effets en année pleine.....	16
Sous Chapitre 3 – 014 : Au cœur du pacte financier métropolitain : 3,372 Md€ reversés aux communes et un nouveau prélèvement des recettes en 2025 avec le DILICO	17
Sous Chapitre 4 – 65 : Des interventions ciblées au service des communes et des politiques métropolitaines	18
Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Un coût de gouvernance globalement stable.....	19
Sous Chapitre 6 – 66 : Une charge de la dette très limitée	20
Chapitre 3 – Une épargne brute préservée grâce à l’ajustement des dépenses	20
PARTIE 2	21
Section d’investissement : maintenir l’effort malgré la contrainte budgétaire.....	21
Chapitre 1 – Des dépenses d’investissement soutenues sur les priorités métropolitaines.....	21
Sous Chapitre 1 – Le soutien direct aux communes et aux projets de territoire	23
Sous Chapitre 2 – Héritage olympique : finalisation des principaux engagements	24
Sous Chapitre 3 – GEMAPI : des engagements confirmés, et une montée en puissance des réalisations.....	25
Sous Chapitre 4 – Environnement, centralités et grands équipements : les autres priorités d’investissement.....	26
Sous Chapitre 5 – Des dépenses de structure réduites au minimum	27
Chapitre 2 - Des recettes d’investissement limitées, comprenant un emprunt modéré	28

Chapitre 3 – Un déficit d’investissement assumé pour financer l’action métropolitaine	28
PARTIE 3	29
Les flux du budget principal vers le budget annexe « Opérations d’aménagement » : un transfert nécessaire pour sécuriser le suivi de la ZAC Plaine Saulnier	29
PARTIE 4	31
Un résultat de clôture ramené à 48 M€ : un signal d’alerte pour les exercices à venir	31

Tableau de synthèse du compte administratif 2025 de la Métropole

En millions d'euros	CA		Evolution CA (M€)	2024-2025 (%)
	2024	2025		
Flux financiers Communes-MGP (AC)	3 371,7	3 371,7	0,0	0,0%
Prélèvement DILICO	0,0	4,5	+4,5	
Charges à caractère général	38,5	29,3	-9,2	-24,0%
Charges de personnel	15,8	17,8	+2,0	12,8%
Autres charges de gestion courante	96,4	62,7	-33,7	-35,0%
Charges financières	1,1	1,3	+0,2	21,8%
Autres reversements	0,4	0,8	+0,4	100,4%
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,0	1,1	+1,1	
Dépenses hors flux financiers et DILICO	152,2	113,0	-39,2	-25,7%
Charges exceptionnelles	25,9	0,0	-25,9	-100,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	3 549,8	3 489,2	-60,6	-1,7%
Flux financiers EPT-MGP (dotations d'équilibre)	958,7	961,43	+2,7	0,3%
<i>dont part CFE</i>	<i>28,1</i>	<i>31,0</i>	<i>+2,9</i>	<i>10,2%</i>
TVA (année N)	1 378,2	1 348,6	-29,6	-2,1%
TVA (régularisation année N-1)	-12,2	4,1	+16,3	-133,7%
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	101,1	98,1	-3,0	-3,0%
Taxe GEMAPI	29,6	39,0	+9,4	31,6%
Taxe paris hippiques	0,4	0,4	0,0	2,5%
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	0,0%
Impôts et taxes	1 497,4	1 490,4	-6,9	-0,5%
Dotation d'intercommunalité	138,1	138,4	+0,3	0,2%
Dotation de compensation	1 014,0	977,2	-36,8	-3,6%
Dotations de l'Etat (DGF)	1 152,1	1 115,6	-36,5	-3,2%
Subventions et participations	4,8	11,3	6,5	136,9%
Atténuations de charges	0,1	0,1	0,0	31,0%
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	29,3%
Recettes hors flux financiers EPT-MGP	2 654,4	2 617,5	-36,8	-1,4%
Produits exceptionnels	25,9	0,0	-25,9	
Recettes réelles de fonctionnement (2)	3 638,9	3 579,0	-59,9	-1,6%
Epargne brute (3) = (2) - (1)	89,2	89,8	+0,6	0,7%
Emprunt	5,6	25,0	+19,4	346,4%
Autres recettes d'investissement	27,8	20,0	-7,9	-28,2%
Recettes réelles d'investissement (4)	33,4	45,0	+11,5	34,5%
Capacité de financement des investissements (5) = (3) + (4)	122,6	134,8	+12,2	9,9%
Subventions d'équipement	101,1	115,2	+14,1	14,0%
Dépenses d'équipement directes	12,4	6,0	-6,4	-51,5%
Participations et autres immobilisations financières	1,2	5,3	+4,1	355,5%
Dépenses réelles d'investissement (6)	114,6	126,5	+11,9	10,3%
Dépenses nettes du budget principal vers le budget annexe (7)	0,0	29,2	+29,2	
Résultat de l'exercice = Variation du fonds de roulement (8) = (5) - (6) - (7)	8,0	-20,9	-28,9	-363,0%
<i>Fonds de roulement au 1er janvier (9)</i>	<i>97,2</i>	<i>105,1</i>	<i>+8,0</i>	<i>8,2%</i>
Fonds de roulement au 31 décembre (10) = (8) + (9)	105,1	84,2	-20,9	-19,9%
<i>Solde des Restes à réaliser (11)</i>	<i>-38,8</i>	<i>-36,2</i>	<i>+2,6</i>	<i>-6,7%</i>
Résultat budgétaire = résultat de clôture (12) = (10) + (11)	66,3	48,0	-18,3	-27,6%

Les recettes réelles propres de la Métropole sous forte tension après reversement aux communes



La Métropole dispose, en théorie, de recettes fiscales importantes qui lui ont été transférées par la loi : une fraction du produit de la TVA, le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), ainsi que le produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB). Elle perçoit également des concours de l'État à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi qu'un reversement de recettes fiscales perçues par les établissements publics territoriaux (EPT) du territoire, sous la forme de dotations d'équilibre. Le total de ces produits s'élève en 2025 à 3 528,4 M€, soit une baisse nette de 60 M€ par rapport à 2024.

Dans le même temps, la Métropole reverse toutefois l'essentiel de ces recettes, soit environ 94,2 %, à ses communes membres à travers les attributions de compensation (AC), dont le montant s'élève chaque année à 3 372 M€. Au total, ce circuit financier ne laisse à la Métropole, après reversement des attributions de compensation aux communes, que 156,7 M€ de recettes réelles propres, soit environ 4 % de ses recettes de départ.

Ce solde net de ressources effectivement disponibles pour le « budget propre » de la Métropole est donc très limité, et il recule fortement depuis 2024. A périmètre constant, ce solde atteignait 207 M€ en 2024 : il s'inscrit donc entre 2024 et 2025 en baisse de 50,3 M€ en un an, soit -32 % de recettes réelles de fonctionnement.

Face à ce véritable « choc de recettes », la Métropole est contrainte de réduire nettement ses dépenses de fonctionnement et de mobiliser de nouvelles ressources propres pour exercer ses missions : taxe GEMAPI, subventions de l'État, d'autres collectivités territoriales ou de fonds européens, recherche de cofinanceurs pour accompagner les projets structurants et, en dernier ressort, recours à l'emprunt afin d'équilibrer son budget d'investissement.

PARTIE 1

Section de fonctionnement : absorber le choc de recettes sans renoncer à l'action métropolitaine

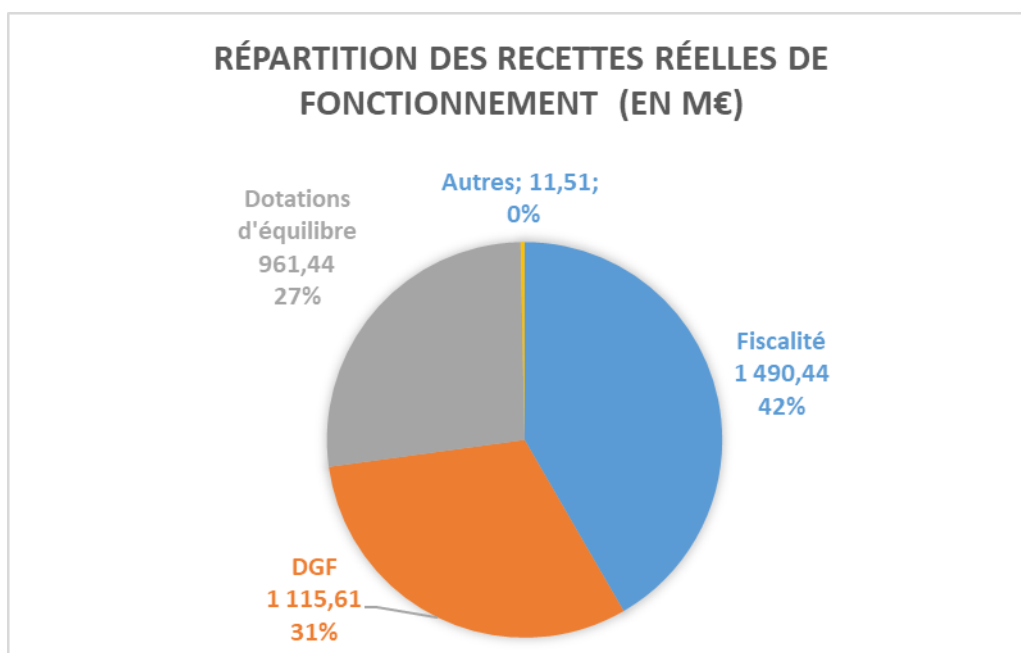
Chapitre 1 – Des recettes en net recul en 2025 par rapport à 2024

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint 3 579 M€ en 2025, soit 60 M€ de moins qu'en 2024.

Chapitre	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025	2024	Ecart 2024-2025
Total du chapitre 013	Atténuation de charges	69 096,00 €	96 072,86 €	26 976,86 €	73 328,37 €	22 744,49 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	1 353 291 376,00 €	1 353 301 892,50 €	10 516,50 €	1 366 573 244,50 €	-13 271 352,00 €
Total du chapitre 731	Fiscalité locale	132 675 179,00 €	137 142 680,13 €	4 467 501,13 €	130 753 348,09 €	6 389 332,04 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 084 996 730,00 €	2 081 373 961,23 €	-3 622 768,77 €	2 140 895 200,23 €	-59 521 239,00 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	10 875 246,00 €	6 999 609,82 €	-3 875 636,18 €	575 487,52 €	6 424 122,30 €
Total du chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	46 629,00 €	46 629,00 €	36 059,76 €	10 569,24 €
Total du chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	42 396,34 €	42 396,34 €	41 403,31 €	993,03 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 581 907 627,00 €	3 579 003 241,88 €	-2 904 385,12 €	3 638 948 071,78 €	-59 944 829,90 €
	Excédent reporté	104 956 244,34 €	104 956 244,34 €	0,00 €	96 365 831,21 €	8 590 413,13 €
	Opérations d'ordre	500 000,00 €	0,00 €	-500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 687 363 871,34 €	3 683 959 486,22 €	-3 404 385,12 €	3 735 313 902,99 €	-51 354 416,77 €

La quasi-totalité des recettes de la Métropole provient de la fiscalité nationale (TVA : 42 %), des dotations de l'État (DGF : 31 %) et des reversements de trop-perçus fiscaux par les EPT via

les dotations d'équilibre qu'ils versent à la Métropole (27 %). Cette structure traduit une très forte dépendance de la Métropole à des ressources qu'elle ne maîtrise pas.



Sous Chapitre 1 – 731 : une fiscalité directe très étroite, portée surtout par la taxe GEMAPI et la TASCOM

Le produit total des recettes fiscales directement levées par la Métropole, c'est-à-dire la fiscalité directe, s'élève à 137 M€ contre 131 M€ en 2024, soit une hausse de 6 M€.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
731	73111	Impôts directs locaux	4 544 341,00 €	4 697 276,00 €	152 935,00 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	52 924 283,00 €	56 488 107,13 €	3 563 824,13 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de	35 206 555,00 €	36 948 279,00 €	1 741 724,00 €
731	73136	Taxe GEMAPI	40 000 000,00 €	39 009 018,00 €	-990 982,00 €
Total du chapitre 731		Fiscalité locale	132 675 179,00 €	137 142 680,13 €	4 467 501,13 €

Cette fiscalité regroupe la taxe GEMAPI ainsi que plusieurs impôts à dominante économique : la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB).

En 2025, le produit de cette fiscalité locale est réparti de façon inégale et évolue de manière contrastée. Hors GEMAPI, les produits fiscaux sont globalement en recul d'environ 3 M€ par rapport à

2024 : le produit de la TASCOM diminue d'environ 10 % (-5,7 M€) pour s'établir à 56,5 M€, tandis que les IFER progressent de 2,4 M€ (+6,5 %) pour atteindre 36,9 M€ fin 2025. Le produit de la TAFNB reste, quant à lui, quasi stable, en légère hausse de 0,3 M€, à 4,7 M€.

L'évolution du produit de la taxe GEMAPI est, pour sa part, cohérente avec la montée en puissance des missions et des projets portés par la Métropole pour prévenir les inondations en amont comme en aval de l'agglomération parisienne. Le produit voté de la taxe GEMAPI a ainsi été porté à 40 M€ en 2025, contre 30 M€ en 2024. En raison de certains dégrèvements non compensés, le produit réellement perçu en fin d'année s'élève toutefois à un peu moins de 40 M€, soit 39 M€.

Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : TVA, une ressource majeure mais moins dynamique

La Métropole perçoit une fraction de TVA en remplacement de la CVAE qu'elle percevait auparavant, pour un montant total de 1 353 M€ en 2025. Ce montant est en diminution de 13,3 M€ par rapport à 2024.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	179 089,00 €	0,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	421 000,00 €	431 516,50 €	10 516,50 €
73	7352	TVA - Fraction compensatoire de la CVAE	1 352 691 287,00 €	1 352 691 287,00 €	0,00 €
Total du chapitre 73		Autres impôts et taxes	1 353 291 376,00 €	1 353 301 892,50 €	10 516,50 €

S'agissant du produit de TVA inscrit dans le compte administratif à hauteur de 1 353 M€, il convient de préciser que ce montant correspond, pour l'essentiel, au produit 2025 de la fraction de TVA perçue au titre de l'exercice 2025, soit 1 348,6 M€, mais aussi, pour partie, à un versement complémentaire au titre de l'exercice 2024, à hauteur de 4,1 M€, au travers d'opérations de régularisation.

Si l'on neutralise cet effet de régularisation lié à 2024, la fraction de TVA 2025 apparaît en nette baisse de 2,5 % par rapport à 2024, soit -33,7 M€. Cette évolution résulte de nouvelles modalités de répartition de la part dynamique de TVA entre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une année sur l'autre.

Le montant total des recettes de ce chapitre intègre également un très faible versement de la seule attribution de compensation en faveur de la Métropole du Grand Paris¹ (0,2 M€), ainsi que le produit d'une fraction de la taxe sur les paris hippiques (0,4 M€), deux montants globalement stables par rapport à 2024.

¹ Ville d'Avray.

Sous Chapitre 3 – 74 : DGF et dotations d'équilibre, au cœur du modèle financier métropolitain désormais sous forte pression

Ces dotations sont essentielles pour la Métropole puisqu'elles représentent près de 60 % de ses recettes. Or leur montant total atteint 2,08 Md€ à fin 2025, soit une baisse marquée de 59 M€ par rapport à 2024, ce qui fragilise directement le modèle financier métropolitain.

Ces dotations sont de deux natures : d'une part, une dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État ; d'autre part, des dotations d'équilibre versées à la Métropole par les EPT du territoire.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025	
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	138 444 785,00 €	138 444 785,00 €	0,00 €	
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	977 164 093,00 €	977 164 093,00 €	0,00 €	
74	744	FCTVA	0,00 €	370 796,74 €	370 796,74 €	
74	74718	Autres participations - Etat	3 371 106,00 €	118 451,56 €	-3 252 654,44 €	
74	7472	Participations - Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	7473	Participations - Département	3 450 153,00 €	3 104 153,00 €	-346 000,00 €	
74	74741	Participations - communes membres du GFP	180 555,00 €	7 500,00 €	-173 055,00 €	
74	74751	Participations - EPCI	180 355,00 €	0,00 €	-180 355,00 €	
74	74758	Participation - Autres groupements	0,00 €	44 958,40 €		
74	74772	Participations - FEDER	255 000,00 €	278 847,58 €	23 847,58 €	
74	74778	Participations - autres fonds européens	130 789,00 €	0,00 €	-130 789,00 €	
74	74788	Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	747888	Autres	339 832,00 €	367 226,95 €	27 394,95 €	
74	74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00 €	34 358,00 €	34 358,00 €	
74	748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre*	961 442 062,00 €	961 438 791,00 €	-3 271,00 €	
74	74888	Autres attributions et participations	38 000,00 €	0,00 €	-38 000,00 €	
Total du chapitre 74			Dotations et participations	2 084 996 730,00 €	2 081 373 961,23 €	-3 622 768,77 €

Un montant de DGF en 2025 en forte baisse (-36 M€) par rapport à 2024

La dotation globale de fonctionnement (DGF) dont bénéficie la Métropole comprend deux composantes : une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation. Leur montant total s'élève à 1 116 M€ en 2025, soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2024, c'est-à-dire -36 M€.

La dotation d'intercommunalité reste stable. Elle évolue en fonction de la population de la Métropole au regard de la moyenne des dotations par habitant de l'ensemble des EPCI préexistants, diminuée d'une contribution au redressement des finances publiques (CRFP) appliquée en 2016 et 2017. Son montant s'élève à 138 M€, soit un ratio de moins de 20 € par habitant, alors que le niveau moyen de dotation des métropoles est proche de 35 € par habitant.

La dotation de compensation, quant à elle, vise à compenser la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle. Elle diminue chaque année sous l'effet des mécanismes

d'écèlement décidés en loi de finances initiale afin de financer, à enveloppe constante, la progression de certaines composantes de la DGF au bénéfice des communes et des autres intercommunalités.

Le montant de cette dotation s'établit ainsi à 977 M€ fin 2025, soit une baisse très nette de 36,8 M€ par rapport à 2024.

Par son circuit financier, la Métropole a cherché, dès sa création, à garantir la neutralité totale de l'évolution de cette dotation de compensation sur les finances communales, via ses attributions de compensation (AC). Elle reverse ainsi aux communes et aux EPT un montant de DCPS strictement identique à celui qu'ils percevaient en 2015, malgré les diminutions annuelles du produit de cette dotation. Ces baisses, qui se cumulent d'année en année, représentent à elles seules un effort de 232 M€ pour la Métropole au titre de 2025.

À ce montant s'ajoutent 37 M€ correspondant à la baisse de la dotation d'intercommunalité décidée par l'État en 2016 et 2017, que la Métropole a assumée seule au titre de la CRFP. Au total, ce sont donc 269 M€ de pertes de recettes cumulées liées à ces mécanismes de compensation que la Métropole supporte seule en 2025 pour préserver les finances des communes et des EPT.

Des dotations d'équilibre en recul (-23 M€) par rapport à 2024

Les dotations d'équilibre versées par les EPT proviennent du solde excédentaire dégagé par ces établissements, qui perçoivent la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la place de la Métropole. En 2025, ces dotations s'élèvent à 961 M€, contre 984 M€ en 2024, en diminution de 23 M€ (- 2,4%). Cependant, cette baisse tient essentiellement à la prise en compte, en 2024, d'une écriture exceptionnelle de régularisation de titres de dotations d'équilibre 2021 pour l'EPT Paris Est Marne et Bois, à hauteur de 25,9 M€, opération neutre car annulée par une dépense de même montant.

Nettes de cette écriture, les dotations d'équilibre progressent de 2,9 M€.

D'une part, les EPT perçoivent depuis 2016 la CFE et reçoivent des impôts ménages ainsi que de la DCPS en provenance de leurs communes. D'autre part, ils ne versent pas d'attributions de compensation à leurs communes issues d'anciens EPCI. Le solde excédentaire ainsi dégagé par les EPT est reversé à la Métropole, qui assure ensuite le versement de l'intégralité des AC aux communes. La dotation d'équilibre n'intègre pas la baisse de la DCPS ; elle ne tient compte que de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

La quasi-stabilité de la dotation d'intercommunalité, liée à la suspension de la contribution au redressement des finances publiques à compter de 2018, conduit à une quasi-stabilité des dotations d'équilibre, qui n'évoluent plus qu'en fonction de l'effet démographique sur la dotation d'intercommunalité répercutée aux anciens EPCI.

Toutefois, les lois de finances adoptées depuis 2021 ont instauré un reversement exceptionnel des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole, imputé sur la dotation d'équilibre et correspondant à une quote-part de la dynamique annuelle de CFE. Cette quote-part revenant à la Métropole était fixée à 2/3 en 2021, 2022 et 2023, avant d'être ramenée à 50 % en 2024 et 2025. Il convient de noter qu'en raison de la transmission par les services de l'État des données définitives de CFE d'une année N au premier

semestre de l'année N+1, une régularisation des reversements au titre de la dynamique de CFE 2024 intervient au compte administratif 2025, tandis qu'une régularisation de la dynamique 2025 interviendra en 2026. En 2025, la part de CFE intégrée à la dotation d'équilibre s'est élevée à 31 M€, contre 28,1 M€ en 2024, soit +2,9 M€.

Les participations, compensations et co-financements : 4,3 M€

En 2025, la Métropole du Grand Paris a perçu 3,3 M€ de recettes pour financer sa compétence GEMAPI. Elles comprennent principalement les financements liés aux transferts de charges de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis (3,1 M€), notamment au titre de leur contribution à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la part relevant de la GEMAPI, ainsi que 0,2 M€ de subventions des agences de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques, la Métropole s'emploie également à mobiliser des cofinancements, qui représentent 0,6 M€. Ces recettes comprennent notamment divers financements de l'État pour des projets environnementaux, ainsi que des recettes perçues dans le cadre des projets partenariaux d'aménagement (PPA) de Villeneuve-la-Garenne et de Noisy-le-Grand.

La Métropole a également perçu 0,4 M€ de FCTVA et 34 k€ de compensations d'exonérations au titre de la taxe GEMAPI.

Sous Chapitre 4 – 75 : Des recettes ponctuelles liées à la clôture du programme SARE

Le chapitre 75 s'élève à 7 M€ (+6,4 M€ par rapport à 2024) et correspond presque intégralement (6,9 M€) aux recettes perçues au titre du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE).

Pour mémoire, ce programme, mis en œuvre en partenariat avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) visait à aider les Métropolitains à mieux s'orienter et à bénéficier de conseil en matière de rénovation énergétique. Une partie des dépenses du programme était financée sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La Métropole, en tant que coordinatrice du programme sur son territoire, percevait des financements de la part d'entreprises dites « obligées » qui bénéficiaient en contrepartie des CEE. Le programme a été clôturé en 2025.

A compter de 2026, la Métropole poursuit son action dans le domaine du conseil à la rénovation énergétique à travers le Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
75	752	Revenu des immeubles	360 000,00 €	0,00 €	-360 000,00 €
75	7574	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés	10 515 246,00 €	6 900 000,00 €	-3 615 246,00 €
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	99 609,82 €	99 609,82 €
Total du chapitre 75		Autres produits divers de gestion courante	10 875 246,00 €	6 999 609,82 €	-3 875 636,18 €

Sous Chapitre 5 – 76 : Des produits financiers très marginaux

Le chapitre 76 atteint 46 k€ correspondant aux dividendes perçus par la Métropole au titre de sa participation au capital de la SOGARIS.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
76	761	Produits de participations	0,00 €	46 629,00 €	46 629,00 €
Total du chapitre 76		Produits financiers	0,00 €	46 629,00 €	46 629,00 €

Sous Chapitre 6 – 77 : Des recettes exceptionnelles très limitées

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 42 k€ en 2025.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
77	773	Produits exceptionnels	0,00 €	42 396,34 €	42 396,34 €
Total du chapitre 77		Produits exceptionnels	0,00 €	42 396,34 €	42 396,34 €

Chapitre 2 – Des dépenses réelles de fonctionnement fortement contenues pour préserver les équilibres budgétaires

Sur un total de dépenses réelles de fonctionnement de 3 489 M€, le budget propre de la Métropole — hors reversements liés au circuit financier métropolitain et hors DILICO — s'élève à 113 M€, soit 3 % du budget total.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 61 M€ par rapport à 2024, et de 35 M€ par rapport à 2023. Dans un contexte de forte contrainte sur les ressources, cet effort de maîtrise permet de ramener la Métropole nettement en dessous (-35 M€) du niveau de dépenses atteint avant l'année olympique.

Chapitre	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025	Réalisé 2024	Ecart 2024-2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	56 877 015,32 €	29 305 335,32 €	-27 571 680,00 €	38 549 939,03 €	-9 244 603,71 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 899 345,00 €	17 788 970,30 €	-1 110 374,70 €	15 774 725,57 €	2 014 244,73 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	3 376 986 060,00 €	3 376 964 849,39 €	-21 210,61 €	3 372 097 309,00 €	4 867 540,39 €
739211	dont attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	94 057 753,47 €	62 095 969,02 €	-31 961 784,45 €	95 862 759,56 €	-33 766 790,54 €
Chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	695 059,44 €	580 787,29 €	-114 272,15 €	538 615,01 €	42 172,28 €
Chapitre 66	Charges financières	3 027 000,00 €	1 326 454,25 €	-1 700 545,75 €	1 089 385,21 €	237 069,04 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	110 000,00 €	5 383,16 €	-104 616,84 €	25 870 533,00 €	-25 865 149,84 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 128 250,00 €	1 128 250,00 €	0,00 €	0,00 €	1 128 250,00 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 551 780 483,23 €	3 489 195 998,73 €	-62 584 484,50 €	3 549 783 266,38 €	-60 587 267,65 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	160 368 056,11 €	0,00 €	-160 368 056,11 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 499 944,00 €	13 231 742,38 €	-4 268 201,62 €	11 245 931,33 €	1 985 811,05 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 729 648 483,34 €	3 502 427 741,11 €	-227 220 742,23 €	3 561 029 197,71 €	-58 601 456,60 €

Sous Chapitre 1 - 011 : Des charges courantes ramenées au strict nécessaire

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 29 M€ pour un budget de 57 M€.

La diminution des dépenses réalisées par rapport à 2024 (-9,2 M€) s'explique par la non-reconduction de dépenses liées à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, ainsi que par la volonté de limiter strictement le recours aux prestations externes.

Les dépenses d'études et de recherches atteignent 8,4 M€, principalement consacrés aux études techniques en matière d'aménagement (3,1 M€), à la mise en œuvre des politiques de l'air et de l'énergie (2 M€) et à l'appui en ingénierie financière proposé par la Métropole aux communes (1,5 M€).

Les locations immobilières et les charges locatives représentent un total de 8,8 M€.

La ligne comptable « Entretien et réparations – voiries », d'un montant de 0,5 M€, correspond aux dépenses engagées pour l'entretien des batardeaux dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Les cotisations à des organismes s'élèvent à 0,7 M€, soit un niveau stable par rapport à 2024.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
011	60612	Énergie - Électricité	61 599,99 €	55 528,49 €	-6 071,50 €
011	60622	Fournitures - Carburants	12 500,00 €	11 050,83 €	-1 449,17 €
011	60623	Fournitures - Alimentation	58 095,10 €	32 112,86 €	-25 982,24 €
011	60631	Fournitures d'entretien	0,00 €	237,17 €	237,17 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	31 902,06 €	16 868,44 €	-15 033,62 €
011	60636	Fournitures - Habillement et vêtements de travail	29 218,43 €	2 104,21 €	-27 114,22 €
011	6064	Fournitures administratives	66 774,27 €	43 254,13 €	-23 520,14 €
011	60668	Autres produits pharmaceutiques	4 747,88 €	1 831,75 €	-2 916,13 €
011	611	Contrats de prestations de service	2 778 561,86 €	1 548 110,41 €	-1 230 451,45 €
011	6132	Locations immobilières	7 511 375,00 €	7 411 940,96 €	-99 434,04 €
011	61351	Location de matériel roulant	189 307,06 €	43 810,02 €	-145 497,04 €
011	61358	Autres locations mobilières	66 406,32 €	32 901,13 €	-33 505,19 €
011	614	Charges locatives	1 319 420,00 €	1 344 381,60 €	24 961,60 €
011	615228	Autres bâtiments	15 000,00 €	702,41 €	-14 297,59 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	2 657 604,06 €	514 018,46 €	-2 143 585,60 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	2 590,00 €	970,22 €	-1 619,78 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	4 941,62 €	1 981,10 €	-2 960,52 €
011	6156	Maintenance	250 865,07 €	87 066,30 €	-163 798,77 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	90 844,41 €	31 664,93 €	-59 179,48 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	9 850,00 €	9 144,26 €	-705,74 €
011	617	Etudes et recherches	24 524 203,36 €	8 426 287,24 €	-16 097 916,12 €
011	6182	Documentation générale et technique	180 670,21 €	179 153,01 €	-1 517,20 €
011	6183	Frais de formation	22 440,00 €	4 484,00 €	-17 956,00 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	386 806,33 €	174 721,75 €	-212 084,58 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	1 078 030,20 €	487 754,16 €	-590 276,04 €
011	6188	Autres frais divers	976 913,98 €	410 824,65 €	-566 089,33 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	3 039 391,46 €	1 297 142,01 €	-1 742 249,45 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	80 690,00 €	23 030,09 €	-57 659,91 €
011	6228	Divers honoraires	11 728,82 €	955,36 €	-10 773,46 €
011	6231	Annonces et insertions	496 520,00 €	455 932,77 €	-40 587,23 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	257 160,00 €	160 796,32 €	-96 363,68 €
011	6233	Foires et expositions	2 147 667,72 €	1 749 588,89 €	-398 078,83 €
011	6234	Réceptions	167 514,83 €	101 665,47 €	-65 849,36 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	990 050,02 €	502 636,49 €	-487 413,53 €
011	6237	Publications	150 000,00 €	0,00 €	-150 000,00 €
011	6238	Divers relations publiques	3 468 367,52 €	1 765 046,12 €	-1 703 321,40 €
011	6241	Transports de biens	174 062,87 €	78 865,36 €	-95 197,51 €
011	6245	Transports de personnes	3 000,00 €	3 015,55 €	15,55 €
011	6248	Transports - divers	32 580,00 €	31 225,00 €	-1 355,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	77 400,00 €	75 036,51 €	-2 363,49 €
011	6261	Frais d'affranchissement	95 604,62 €	44 745,42 €	-50 859,20 €
011	6262	Frais de télécommunications	139 200,00 €	63 873,50 €	-75 326,50 €
011	627	Services bancaires et assimilés	42 500,00 €	61 519,95 €	19 019,95 €
011	6281	Concours divers (cotisations...)	687 722,00 €	688 507,86 €	785,86 €
011	6282	Frais de gardiennage	77 302,03 €	53 139,87 €	-24 162,16 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	261 628,25 €	175 367,66 €	-86 260,59 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	290 000,00 €	280 326,10 €	-9 673,90 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	491 072,97 €	489 563,32 €	-1 509,65 €
011	6288	Autres	1 025 485,00 €	15 918,00 €	-1 009 567,00 €
011	63512	Taxes foncières	167 000,00 €	154 066,57 €	-12 933,43 €
011	63513	Autres impôts locaux	168 500,00 €	160 466,64 €	-8 033,36 €
011	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 200,00 €	0,00 €	-4 200,00 €
Total du chapitre 011	Charges à caractère général		56 877 015,32 €	29 305 335,32 €	-27 571 680,00 €

Sous Chapitre 2 – 012 : Une masse salariale encadrée malgré les effets en année pleine

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
012	6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	215 000,00 €	179 726,10 €	-35 273,90 €
012	6218	Autre personnel extérieur	10 000,00 €	29 768,19 €	19 768,19 €
012	6331	Versement transport	341 720,00 €	320 714,91 €	-21 005,09 €
012	6332	Cotisations au FNAL	54 331,00 €	50 112,23 €	-4 218,77 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	159 995,00 €	150 337,02 €	-9 657,98 €
012	64111	Personnel titulaire - rémunération principale	3 103 816,00 €	2 613 657,43 €	-490 158,57 €
012	64112	Personnel titulaire - supplément familial de traitement	125 741,00 €	113 741,53 €	-11 999,47 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	58 210,00 €	44 255,68 €	-13 954,32 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	2 073 733,00 €	1 984 384,83 €	-89 348,17 €
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	5 078 131,00 €	4 837 558,20 €	-240 572,80 €
012	64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	27 875,00 €	24 872,02 €	-3 002,98 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	2 618 140,00 €	2 746 185,46 €	128 045,46 €
012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	166 468,00 €	157 676,21 €	-8 791,79 €
012	6451	Cotisations à l'URSAFF	2 711 504,00 €	2 556 540,55 €	-154 963,45 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 478 866,00 €	1 334 687,96 €	-144 178,04 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	308 243,00 €	298 205,38 €	-10 037,62 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	21 072,00 €	12 421,34 €	-8 650,66 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	287 000,00 €	281 273,63 €	-5 726,37 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	41 500,00 €	36 337,12 €	-5 162,88 €
012	6488	Autres charges de personnel	13 000,00 €	16 514,51 €	3 514,51 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés		18 899 345,00 €	17 788 970,30 €	-1 110 374,70 €

Les dépenses de personnel de la Métropole s'élèvent en 2025 à 17,8 M€, pour un effectif de 220 agents² au 31 décembre 2025, représentant 213,70 équivalents temps plein.

La hausse des charges de personnel par rapport à 2024 (+2 M€) résulte de plusieurs facteurs, principalement de la progression des effectifs intervenue en 2024, qui produit un effet en année pleine sur 2025, ainsi que de la prise en compte de mesures statutaires nationales et internes, notamment les régimes d'astreinte. Dans le contexte de contrainte pesant sur les ressources métropolitaines, le gel de certains recrutements a été décidé dès le début de l'année 2025. Cet ajustement des effectifs a permis d'atténuer de 1,3 M€ la hausse tendancielle des dépenses de personnel prévue au budget primitif 2025 et a contribué à contenir les dépenses exécutées, inférieures de 1,1 M€ aux crédits inscrits au budget primitif.

² Effectifs réglementaires au 31 décembre 2025, hors apprentis, stagiaires, contrats d'accroissement temporaire d'activité (ATA) et contrats de projets ; intégrant les 2 postes de cabinet.

Sous Chapitre 3 – 014 : Au cœur du pacte financier métropolitain : 3,372 Md€ reversés aux communes et un nouveau prélèvement des recettes en 2025 avec le DILICO

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
014	7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	585 000,00 €	564 628,39 €	-20 371,61 €
014	739115	Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	1 584 123,00 €	0,00 €	-1 584 123,00 €
014	739211	Attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
014	739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	2 883 648,00 €	4 467 771,00 €	1 584 123,00 €
014	74869	Reversement de la dotation d'équilibre	234 000,00 €	233 161,00 €	-839,00 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits		3 376 986 060,00 €	3 376 964 849,39 €	-21 210,61 €

La Métropole du Grand Paris, en tant qu'EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs attributions de compensation métropolitaines (AC). Le montant socle de l'AC correspond soit à l'attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance, soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la Métropole du Grand Paris — y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises — majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires.

Ces AC ont été ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 au titre de 2015, ainsi que d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE. Elles ont ensuite été modifiées dans le cadre d'une évaluation des charges transférées réalisée en 2018.

Leur montant pour 2025 est inchangé par rapport à 2024 et s'établit à 3 372 M€.

Le DILICO, instauré par la loi de finances initiale pour 2025, a représenté une ponction de 4,5 M€ sur les recettes de la Métropole.

Par ailleurs, certains trop-perçus de fiscalité, en particulier de TASCOT, ont été notifiés par les services fiscaux en 2025, conduisant la Métropole à reverser 0,6 M€.

Enfin, la régularisation des montants de dotations d'équilibre 2024 versées par les EPT, tenant compte des produits définitifs de CFE 2024 connus au cours de l'année 2025, a donné lieu au reversement de 0,2 M€ à quatre EPT, en raison d'une dynamique de CFE finalement inférieure aux estimations initiales.

Sous Chapitre 4 – 65 : Des interventions ciblées au service des communes et des politiques métropolitaines

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales³ :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 046 602,00 €	1 046 602,00 €	0,00 €
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	20 797 618,00 €	20 048 991,06 €	-748 626,94 €
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €
65	65733	Subventions de fonctionnement - Départements	260 000,00 €	10 000,00 €	-250 000,00 €
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	17 927 575,05 €	6 500 566,35 €	-11 427 008,70 €
65	657348	Subventions de fonctionnement - autres communes	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres groupements	2 289 664,26 €	1 383 066,51 €	-906 597,75 €
65	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	541 948,00 €	240 592,00 €	-301 356,00 €
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	1 287 793,68 €	656 470,17 €	-631 323,51 €
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	216 750,00 €	69 850,00 €	-146 900,00 €
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	3 387 937,00 €	0,00 €	-3 387 937,00 €
65	65743	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé-Fermiers et concessionnaires	2 143 944,00 €	5 501 618,00 €	
65	6575	Bonifications d'intérêts	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	34 643 575,00 €	18 840 405,95 €	-15 803 169,05 €
65	65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	4 800,00 €	1 593,84 €	-3 206,16 €
65	65818	Autres	2 250 731,48 €	1 165 852,15 €	-1 084 879,33 €
65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	6584	Amendes fiscales et pénales	500,00 €	148,16 €	-351,84 €
65	6585	Intérêts moratoires	0,00 €	43 027,74 €	
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	7 010,00 €	7 943,38 €	933,38 €
Total du chapitre 65 hors 653		Autres charges de gestion courante	90 076 448,47 €	58 786 727,31 €	-31 289 721,16 €

Ce chapitre du compte administratif intègre principalement :

- Les participations aux organismes de regroupement à hauteur de 20 M€, essentiellement Vélib' Métropole⁴ (6,1 M€) et les syndicats de rivièrè (13,6 M€ dont 10,3 M€ pour l'EPTB Seine Grands Lacs) ;
- Les subventions de fonctionnement versées aux communes pour 6,5 M€, à travers divers dispositifs métropolitains : Centres-Villes Vivants via le FIMACS, Innover dans la ville, Numérique pour tous, Nuit blanche métropolitaine, Nuit de la solidarité, programme « Vivez les Jeux » (clôture du dispositif mis en place lors des JOP 2024) ;
- Les subventions versées aux personnes de droit privé, notamment des associations, à hauteur d'un montant de 18,8 M€ dont en particulier :
 - 3,9 M€ aux agences locales de l'énergie et à Grand Paris Climat
 - 3 M€ aux syndicats de copropriétés pour des audits énergétiques et études de maîtrise d'œuvre
 - 1,5 M€ à Paris & Co
 - 1 M€ à l'office de tourisme de Paris « Paris je t'aime »
 - 0,9 M€ à l'Institut Paris Région

³ « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la Métropole du Grand Paris).

⁴ Paiement ajusté au rythme de réalisation des stations

- 0,9 M€ à AIRPARIF
- 0,8 M€ à l'APUR
- 0,5 M€ à la Fondation de France pour l'aide d'urgence aux communes de Mayotte
- 0,3 M€ à BRUITPARIF
- 0,3 M€ à la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France
- 0,3 M€ à Paris Ile-de-France Capitale Economique
- 0,3 M€ à l'association les Canaux
- Le financement à hauteur de 3 M€ de bonification d'intérêts d'emprunt, dans le cadre d'un partenariat avec la Banque des Territoires, permettant aux communes de contracter des emprunts attractifs pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments scolaires ;
- La contribution au concessionnaire du CAO MGP pour son exploitation, à hauteur de 2,1 M€ ;
- La contribution à l'Etablissement public Paris La Défense pour 1 M€ ;
- Les subventions d'équilibre aux concessionnaires d'OIM :
 - 2 M€ pour la Molette au Blanc-Mesnil
 - 1,4 M€ pour Noisy-Pôle Gare

Il est de souligner que l'écart entre les crédits ouverts (90,1 M€, reports antérieurs inclus) et le réalisé 2025 (58,8 M€) s'explique principalement par des dépenses engagées mais non encore mandatées, à hauteur de 24,5 M€. Il s'agit notamment de subventions attribuées pour des opérations encore en cours, qui seront payées une fois celles-ci achevées : 10 M€ de subventions à des syndicats de copropriétaires au titre du programme SARE, 4,5 M€ de subventions aux communes dans le cadre du programme Centres-Villes Vivants, 1,8 M€ au titre du fonds Innover dans la ville, 0,6 M€ pour Numérique pour tous, etc. Le résultat de clôture 2025 de 48 M€ tient compte de la couverture de ces restes à réaliser. A noter : le volume total de restes à réaliser de fonctionnement en fin d'année a légèrement diminué entre fin 2024 (38,8 M€) et fin 2025 (36,2 M€ soit -2,6 M€).

Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Un coût de gouvernance globalement stable

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités versées aux élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 323 159,00 €	2 300 614,95 €	-22 544,05 €
65	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	107 185,00 €	55 928,99 €	-51 256,01 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	293 964,00 €	235 772,79 €	-58 191,21 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	802 191,00 €	633 959,35 €	-168 231,65 €
65	65315	Formation des élus	453 232,00 €	79 430,00 €	-373 802,00 €
65	65316	Frais de représentation du Président	0,00 €	3 385,63 €	3 385,63 €
65	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	1 574,00 €	0,00 €	-1 574,00 €
65	653188	Autres frais divers	0,00 €	150,00 €	150,00 €
Total du chapitre 653 Indemnités			3 981 305,00 €	3 309 241,71 €	-672 063,29 €
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	537 205,00 €	524 687,83 €	-12 517,17 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	157 854,44 €	56 099,46 €	-101 754,98 €
Total du chapitre 6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus			695 059,44 €	580 787,29 €	-114 272,15 €
Total groupes d'élus			4 676 364,44 €	3 890 029,00 €	-786 335,44 €

Les indemnités et frais de mission et formation des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 3,9 M€ en 2025, soit un niveau comparable à celui de 2024 (3,8 M€).

Sous Chapitre 6 – 66 : Une charge de la dette très limitée

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés 2025 (BP+DM1)	Réalisé 2025	Ecart ouvert/réalisé 2025
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 089 000,00 €	1 088 342,38 €	-657,62 €
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	1 838 000,00 €	238 111,87 €	-1 599 888,13 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €
Total du chapitre 66		Charges financières	3 027 000,00 €	1 326 454,25 €	-1 700 545,75 €

Les charges financières s'élèvent à 1,3 M€ et correspondent à l'Aqua-Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires en 2019 : 34 M€ mobilisés intégralement depuis 2024. Elles se décomposent entre les intérêts réglés à l'échéance (1,1 M€) et les intérêts courus non échus (ICNE) pour 0,2 M€.

Chapitre 3 – Une épargne brute préservée grâce à l'ajustement des dépenses

Avant intégration du résultat reporté 2024, le solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement dégagé par la Métropole en 2025 s'élève à 89,8 M€, soit +0,6 M€ par rapport à 2024. **Cette relative stabilité malgré la chute record des recettes de fonctionnement (-60,6 M€) s'explique par la diminution presque équivalente des dépenses de fonctionnement (-59,9 M€).**

Il est toutefois à noter qu'à ce stade, les flux du budget principal vers le budget annexe ne sont pas pris en compte (dépenses nettes de 29,2 M€ pour le budget principal, voir partie 3).

PARTIE 2

Section d'investissement : maintenir l'effort malgré la contrainte budgétaire

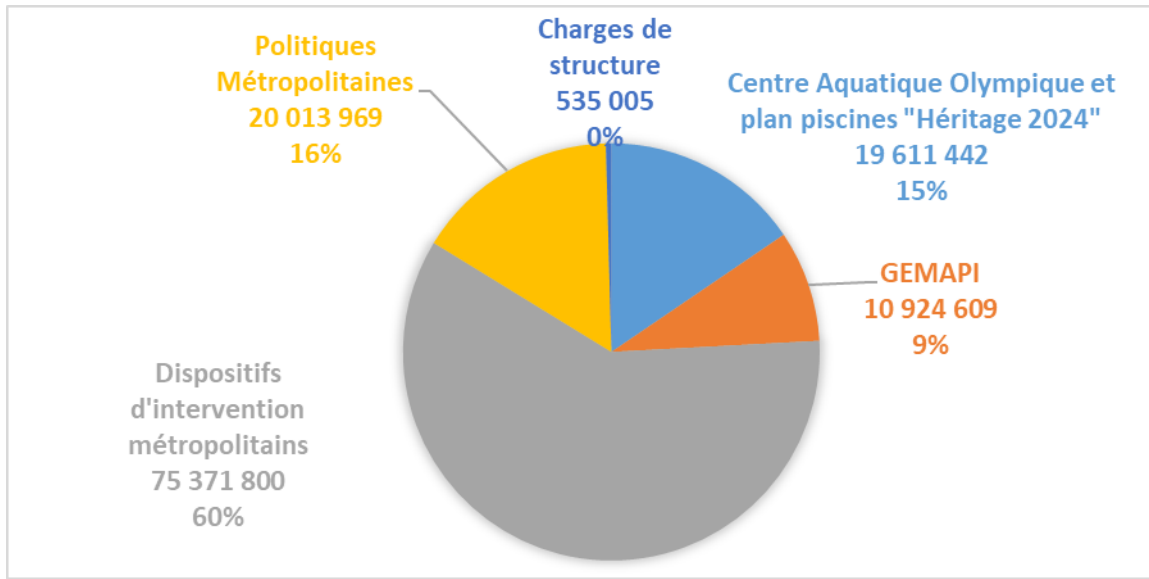
Chapitre 1 – Des dépenses d'investissement soutenues sur les priorités métropolitaines

En 2025, la Métropole demeure un investisseur significatif au service des habitants du territoire. Le volume des dépenses d'investissement s'élève à 126,5 M€, en hausse de 11,9 M€ par rapport à 2024 (114,6 M€). Dans le même temps, le taux de réalisation progresse nettement, passant de 58 % à 71 %.

La Métropole a versé 75,4 M€ de subventions aux communes et aux EPT dans le cadre de ses différents fonds d'intervention, soit 60 % du total des dépenses d'investissement. Le Fonds d'investissement métropolitain (FIM) et le Fonds métropolitain des équipements structurants (FMES) représentent à eux seuls 48 M€, soit 65 % de cet ensemble.

L'année 2025 est également marquée par les soldes de dépenses relatifs au Centre aquatique olympique Métropole du Grand Paris (CAO MGP) et au plan piscines « Héritage 2024 », pour un total de 19,6 M€. La GEMAPI représente, quant à elle, 10,9 M€.

Les autres politiques métropolitaines représentent 20 M€ de dépenses, tandis que les dépenses de structure s'établissent à 0,5 M€.



Sous Chapitre 1 – Le soutien direct aux communes et aux projets de territoire

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2025 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Z1520001-Fonds de soutien aux communes pour la reconstruction et la reconstruction des bâtiments, mobiliers et matériels municipaux endommagés	4 000 000	1 250 000	707 790	3 292 210	56,62%
20100 Fonds de soutien aux communes 2023	4 000 000	1 250 000	707 790	3 292 210	56,62%
Z1510004-Fonds d'investissement métropolitain	178 554 103	35 000 000	35 424 885	143 129 218	101,21%
20013 Fonds d'investissement métropolitain	178 554 103	35 000 000	35 424 885	143 129 218	101,21%
Z1510005-Fonds des équipements structurants	132 651 356	19 943 862	12 943 354	119 708 002	64,90%
20015 Passerelle de Thiais	4 615 345	615 345	282 131	4 333 214	45,85%
20017 Gare de Bry-Villiers-Champigny	6 398 659	900 000	737 022	5 661 637	81,89%
20018 Franchissement Playel à Saint-Denis	6 658 914	199 800	199 800	6 459 114	100,00%
20019 Franchissement A1-La Courneuve	3 836 000	0	0	3 836 000	0,00%
20020 Le Colisée	2 200 000	2 200 000	2 200 000	0	100,00%
20021 TZEN3	2 000 000	0	0	2 000 000	0,00%
20022 Franchissement A1-Dugny-Le Bourget	100 000	0	0	100 000	0,00%
20052 Cité de la Gastronomie	4 200 000	1 000 000	0	4 200 000	0,00%
20053 Ateliers Médicis	7 200 000	811 250	0	7 200 000	0,00%
20070 PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain de Bobigny)	566 973	283 487	566 972	1	200,00%
20071 Franchissement Epinay-sur-Seine/Île-Saint-Denis	6 000 000	83 317	83 317	5 916 683	100,00%
20092 Altival	6 000 000	0	0	6 000 000	0,00%
20093 Reconstruction Porte de la Chapelle	4 999 500	0	0	4 999 500	0,00%
20101 Gymnase de Dugny	250 000	250 000	0	250 000	0,00%
20102 Piscine issue du réemploi de Sevran	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,00%
20105 Centre culturel du Baillet-Drancy	2 800 000	2 000 000	0	2 800 000	0,00%
20106 Passerelle Valmy-ZAC Charenton Bercy	18 000 000	540 000	540 000	17 460 000	100,00%
20107 Pôle culturel et associatif-Chennevières-sur-Marne	2 450 000	1 750 000	1 750 000	700 000	100,00%
20127 Etudes de franchissements - EPT Paris Terres d'Envol	300 000	180 000	0	300 000	0,00%
20128 Gare Val-de-Fontenay	547 704	39 494	0	547 704	0,00%
20129 Pôle culturel du Raincy	4 219 581	3 300 000	2 500 000	1 719 581	75,26%
20130 Port de Bonneuil	10 000 000	1 000 000	0	10 000 000	0,00%
20148 Gare Rosny-Bois-Perrier	396 267	181 014	0	396 267	0,00%
20149 Factory Academy à Argenteuil	840 619	210 155	420 310	420 310	200,00%
20150 Esplanade de la Commune de Paris à Noisy-le-Grand	2 000 000	1 000 000	263 801	1 736 199	26,38%
20151 Théâtre Nanterre-Amandiers	3 000 000	2 400 000	2 400 000	600 000	100,00%
20152 Passerelle du Delta Vert à Nanterre	3 960 000	0	0	3 960 000	0,00%
20153 Piscine de réemploi à Bagnolet	2 000 000	0	0	2 000 000	0,00%
20154 Pôle Sup 93-La Courneuve	3 100 000	0	0	3 100 000	0,00%
20155 Passerelle à Villeneuve-le-Roi	500 000	0	0	500 000	0,00%
20180 Pont de la 1ère armée entre Juvisy et Draveil - CD 91	1 500 000	0	0	1 500 000	0,00%
20181 Pôle culturel de Joinville - EPT Paris Est Marne et Bois	2 200 000	0	0	2 200 000	0,00%
20182 Belvédère Python-Duvernois - SEMAPA	260 000	0	0	260 000	0,00%
20183 Réaménagement Porte de la Villette- SPL PMA	780 000	0	0	780 000	0,00%
20184 Franchissement les Ardennes -EPA ORSA	507 780	0	0	507 780	0,00%
20054 Autres équipements structurants	16 264 014	0	0	16 264 014	0,00%
Z1570001-Fonds innovation numérique	8 857 736	2 324 007	565 704	8 292 032	24,34%
20026 Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique (FMIN)	1 324 007	1 324 007	63 895	1 260 112	4,83%
20094 Fonds Innover dans la Ville 2023	7 533 729	1 000 000	501 808	7 031 921	50,18%
Z1630001-Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS)	38 664 935	4 600 000	3 174 277	35 490 658	69,01%
20028 FIMACS	38 664 935	4 600 000	3 174 277	35 490 658	69,01%
Z1750001-Fonds Energies	56 334 839	10 258 479	8 295 981	48 038 858	80,87%
20090 Fonds Energies-projets divers	18 300 460	2 644 645	2 375 385	15 925 075	89,82%
20118 Rénovation de l'Ilot Rabelais-Montrouge	239 012	239 012	0	239 012	0,00%
20119 Réseau de chaleur géothermique-Drancy-Bobigny	1 800 000	420 111	420 111	1 379 889	100,00%
20120 Réseau de chaleur géothermique-Malakoff	2 070 000	540 550	540 549	1 529 451	100,00%
20121 Réseau de chaleur géothermique-Pantin-Les Lilas-Le Pré-Saint-Gervais-Romainville	3 690 000	1 627 987	1 627 987	2 062 013	100,00%
20133 Extension Réseau Chaleur Urbain - Paris	910 000	750 000	0	910 000	0,00%
20134 Méthaniseur Gennevilliers	2 000 000	200 000	608 524	1 391 476	304,26%
20135 Rénovation du groupe scolaire Cachin Jorissen - Drancy	1 150 000	500 000	462 926	687 074	92,59%
20136 Rénovation du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau Epinay-sur-Seine	1 144 998	250 000	0	1 144 998	0,00%
20137 Réseau de chaleur géothermique Dugny-Le Bourget	2 250 000	442 000	740 224	1 509 776	167,47%
20166 Rénovation thermique du Groupe scolaire Pasteur - Neuilly-sur-Marne	1 143 347	400 000	0	1 143 347	0,00%
20167 Rénovation école Guest - La Garenne-Colombes	1 380 730	450 000	504 940	875 790	112,21%
20168 Rénovation Groupe scolaire Tour d'Auvergne - Colombes	1 000 000	105 000	0	1 000 000	0,00%
20169 Rénovation de la Tour des poissonniers - Paris	1 211 366	30 000	5 150	1 206 216	17,17%
20170 Rénovation école Jules Verne - Villeneuve-la-Garenne	1 320 715	858 465	509 475	811 240	59,35%
20171 Extension du réseau de chaleur Viry - Savigny	1 669 030	500 709	500 709	1 168 321	100,00%
20172 Rénovation des collèges de Seine-Saint-Denis	1 000 000	300 000	0	1 000 000	0,00%
20186 Rénovation Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	1 513 114	0	0	1 513 114	0,00%
20187 Rénovation Ecole Felix Eboué-Rosny-sous-Bois	1 289 463	0	0	1 289 463	0,00%
20188 Adaptation du réseau de chaleur-Fontenay-sous-Bois	2 000 000	0	0	2 000 000	0,00%
20189 Réseau de chaleur géothermique Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand	3 200 000	0	0	3 200 000	0,00%
20190 Réseau de chaleur géothermique Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses	1 300 000	0	0	1 300 000	0,00%
20191 Réseau de chaleur géothermique Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson	1 900 000	0	0	1 900 000	0,00%
20192 Réseau de chaleur géothermique Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan	1 700 000	0	0	1 700 000	0,00%
20193 Rénovation du Groupe scolaire Victor Hugo - Colombes	1 152 604	0	0	1 152 604	0,00%

Autorisation de programme		AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisés (3)	Disponible sur AP au 31/12/2025 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
ZI7600002-Fonds Nature 2050		7 469 864	1 734 353	344 467	7 125 397	19,86%
20043	Fonds Nature 2050	7 469 864	1 734 353	344 467	7 125 397	19,86%
ZI7600003-Fonds Biodiversité		38 182 684	6 438 349	4 699 537	33 483 147	72,99%
20084	Fonds biodiversité-projets divers	7 663 312	0	0	7 663 312	
20060	Le Grand Chemin-Boucle verte de l'Est parisien	2 794 000	2 794 000	2 794 000	0	100,00%
20082	Parc des Lilas - CD94	500 000	9 850	9 850	490 150	100,00%
20083	Plan 50 000 arbres - CD94	659 731	400 000	0	659 731	0,00%
20103	Plan Canopée - CD93	1 261 550	100 000	361 903	899 647	361,90%
20104	Plan 20 000 arbres	4 200 000	0	0	4 200 000	
20141	Aménagement des espaces publics de l'Île Seguin - Boulogne-Billancourt	2 567 806	500 000	0	2 567 806	0,00%
20142	Renaturation de l'Ecoparc des Carrières - Fontenay-sous-Bois	1 139 387	813 845	813 845	325 542	100,00%
20143	Renaturation du Parc Marcel Cachin - Saint-Denis	2 643 737	518 654	518 654	2 125 083	100,00%
20144	Renaturation écologique des berges du Canal de l'Ourcq - Aulnay-sous-Bois	954 945	202 000	201 285	753 660	99,65%
20145	Renaturation EcoQuartier Faïencerie - Bourg-la-Reine	1 037 615	200 000	0	1 037 615	0,00%
20162	Aménagement du parc du plateau d'Avron - Rosny-sous-Bois	518 727	100 000	0	518 727	0,00%
20163	Aménagement du parc de l'Esplanade de la Défense - Paris la Défense	3 927 363	300 000	0	3 927 363	0,00%
20164	Aménagement des espaces publics ZAC Sevrans Terre d'Avenir	3 314 511	500 000	0	3 314 511	0,00%
20179	Aménagement du parc Aire des Vents - Dugny	5 000 000	0	0	5 000 000	
ZI8700001-Plan Vélo et aménagements cyclables		81 659 317	9 595 292	9 215 805	72 443 512	96,05%
20048	Plan Vélo métropolitain	62 843 791	7 500 000	5 128 909	57 714 882	68,39%
20089	Autres aménagements cyclables	18 796 476	2 076 242	4 086 896	14 709 580	196,84%
20098	JOP Paris 2024 - Parkings vélos	19 050	19 050	0	19 050	0,00%
Total dispositifs d'intervention		546 374 834	91 144 342	75 371 800	471 003 034	83%

La Métropole s'est fortement engagée auprès de ses communes et plus largement des porteurs de projets locaux s'inscrivant dans les différents dispositifs d'intervention métropolitains, qui représentent un montant total de subventions de 75,4 M€, décomposé comme suit :

- Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : 35 M€ ;
- Fonds métropolitain des équipements structurants : 12,9 M€ ;
- Plan vélo métropolitain et aménagements cyclables : 9,2 M€ ;
- Fonds énergies : 8,3 M€
- Fonds Biodiversité : 4,7 M€ ;
- Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) : 3,2 M€ ;
- Fonds de soutien aux communes à la suite des violences urbaines de juin-juillet 2023 : 0,7 M€ ;
- Fonds Innover dans la Ville : 0,6 M€ ;
- Appel à projets Nature 2050 : 0,3 M€.

Sous Chapitre 2 – Héritage olympique : finalisation des principaux engagements

Autorisation de programme		AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisés (3)	Disponible sur AP au 31/12/2025 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
ZI3200001-Centre aquatique olympique		17 572 664	16 623 664	16 312 087	1 260 577	98,1%
20003	Centre aquatique olympique Saint-Denis	17 572 664	16 623 664	16 312 087	1 260 577	98,1%
ZI3200002-Plan piscines "Héritage 2024"		5 534 156	5 534 156	3 184 156	2 350 000	57,5%
20004	Centre aquatique du Fort d'Aubervilliers	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	100,0%
20005	Piscine Maurice Thorez de Montreuil	1 350 000	1 350 000	0	1 350 000	0,0%
20007	Piscine olympique de Colombes	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	50,0%
20072	Centre aquatique de Marville à Saint-Denis	184 156	184 156	184 156	0	100,0%
ZI3200004-JOP PARIS 2024		115 200	115 200	115 200	0	100,0%
20096	JOP Paris 2024-équipements	115 200	115 200	115 200	0	100,0%
Total CAO MGP et héritage des JOP 2024		23 222 020	22 273 020	19 611 442	3 610 578	88,1%

Le total de 19,6 M€ comprend principalement les soldes de marchés de travaux sur le CAO MGP (16,3 M€) et le financement des piscines « Héritage 2024 » pour 3,2 M€.

Sous Chapitre 3 – GEMAPI : des engagements confirmés, et une montée en puissance des réalisations

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2025 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Z17300001-GEMAPI	75 453 673	25 317 996	10 924 609	64 529 064	43,1%
20030 <i>Système d'endiguement métropolitain</i>	5 607 481	1 190 000	495 049	5 112 432	41,6%
20031 <i>Ouvrages de protection anti-crue du Val-de-Marne</i>	1 236 864	1 236 864	1 067 849	169 015	86,3%
20032 <i>Berges-Protections amovibles</i>	5 271 516	1 220 000	759 891	4 511 625	62,3%
20033 <i>Réouverture et renaturation de la Bièvre</i>	3 768 779	600 000	208 428	3 560 351	34,7%
20034 <i>Casier pilote de la Bassée</i>	21 482 290	10 350 000	5 309 752	16 172 538	51,3%
20035 <i>Renaturation des Berges de l'Yerres</i>	15 500 000	3 298 600	2 798 494	12 701 506	84,8%
20036 <i>Aménagement du Vallon du Sausset</i>	5 662 914	2 300 000	0	5 662 914	0,0%
20037 <i>Redécouverte de la Veille Mer</i>	3 669 221	500 000	0	3 669 221	0,0%
20038 <i>Opérations sur la confluence Seine-Essonne (PAPI)</i>	535 548	100 000	56 448	479 100	56,4%
20039 <i>Reprise des berges du ru de la fontaine de Villiers</i>	20 000	20 000	0	20 000	0,0%
20057 <i>Fonds intempéries</i>	500 483	250 483	0	500 483	0,0%
20068 <i>Ouvrage de protection anti-crue de Seine Saint-Denis</i>	126 627	126 627	51 908	74 719	41,0%
20069 <i>Matériel de gestion hydraulique</i>	90 422	90 422	0	90 422	0,0%
20079 <i>Berges du Morbras</i>	6 613 938	2 050 000	176 789	6 437 149	8,6%
20080 <i>Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes 2023-2029</i>	432 028	75 000	0	432 028	0,0%
20097 <i>Travaux de préservation, restauration et création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC)</i>	2 150 000	350 000	0	2 150 000	0,0%
20116 <i>Réouverture du ru d'Arthelon à Meudon</i>	200 000	20 000	0	200 000	0,0%
20117 <i>Soutien à la Résilience Inondations</i>	285 562	100 000	0	285 562	0,0%
20132 <i>Résilience Inondations - Grand Paris Grand Est</i>	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0,0%
20156 <i>Réouverture du ru du Sausset à Aulnay-sous-Bois</i>	100 000	20 000	0	100 000	0,0%
20157 <i>Renaturation berges de Seine à Argenteuil</i>	100 000	20 000	0	100 000	0,0%
20158 <i>Renaturation des Berges de Seine et de Marne</i>	100 000	100 000	0	100 000	0,0%
20159 <i>Création de zones de surinondation</i>	1 000 000	300 000	0	1 000 000	0,0%

Le total réalisé en matière de GEMAPI atteint 10,9 M€, dont près de la moitié sur les travaux du Casier pilote de la Bassée, avec 5,3 M€ de subvention à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Le taux de réalisation (43%) s'explique par le décalage de certains calendriers d'opération par les maîtres d'ouvrage. Les dépenses afférentes seront réalisées en 2026.

Sous Chapitre 4 – Environnement, centralités et grands équipements : les autres priorités d'investissement

Autorisation de programme		AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2025 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
ZI3100001-Equipements culturels		1 361 765	824 420	767 116	594 649	93,0%
20050	Réinstallation, dans la ZAC Plaine Saulnier, du Pavillon temporaire de la Biennale d'architecture de Versailles 2022	180 000	70 000	12 360	167 640	17,7%
20108	Pavillon temporaire-Biennale d'architecture de Versailles 2025	1 181 765	754 420	754 756	427 009	100,0%
ZI0400001-Soutien à la ville de Kiev		100 000	100 000	100 000	0	100,0%
20147	Stade Lokomotiv de Kiev	100 000	100 000	100 000	0	100,0%
ZI5100002-Opérateurs d'aménagement		6 260 394	2 253 498	2 253 498	4 006 896	100,0%
20011	EPL Paris la Défense-PPI 2018-2027	5 260 194	1 753 398	1 753 398	3 506 796	100,0%
20109	SPLA-IN Métropolitaine	1 000 200	500 100	500 100	500 100	100,0%
ZI5100003-Opérations d'aménagement		4 717 600	4 169 780	2 131 607	2 585 993	51,1%
20012	ZAC Plaine Saulnier (hors flux avec le budget annexe)	2 756 600	2 756 600	2 108 953	647 647	76,5%
20185	Perçement de la A86 (ZAC Plaine Saulnier)	961 000	413 180	22 653	938 347	5,5%
20051	Portage foncier	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0,0%
ZI5100001-Planification territoriale		962 095	741 038	463 160	498 935	62,5%
20009	Schéma de cohérence territoriale	597 116	395 559	149 395	447 721	37,8%
20010	Système d'information géographique	364 979	345 479	313 765	51 214	90,8%
ZI4100001-Etablissements de santé		7 000 000	1 750 000	1 200 000	5 800 000	68,6%
20077	Hôpital Foch de Suresnes	2 000 000	500 000	0	2 000 000	0,0%
20110	Institut de Santé parasport connecté (ISPC) - Les Mureaux	4 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	100,0%
20131	Fondation Innovation & Transition - Boulogne Billancourt	1 000 000	250 000	200 000	800 000	80,0%
ZI5500002-Soutien aux copropriétés dégradées		12 100 000	662 500	163 985	11 936 015	24,8%
20055	Plans de sauvegarde	6 000 000	600 000	163 985	5 836 015	27,3%
20056	ORCOD Argenteuil	6 100 000	62 500	0	6 100 000	0,0%
ZI5500003-Logements adaptés		300 000	300 000	0	300 000	0,0%
20025	Logements adaptés Clichy-sous-Bois	300 000	300 000	0	300 000	0,0%
ZI5700002-Plateformes et données numériques		3 480 242	200 000	0	3 480 242	0,0%
20027	Acquisition de données numériques	200 000	200 000	0	200 000	0,0%
20095	Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	3 280 242	0	0	3 280 242	0,0%
ZI6300002-Opérateurs économiques		8 500 000	4 250 000	4 250 000	4 250 000	100,0%
20065	Foncière Commerce	8 500 000	4 250 000	4 250 000	4 250 000	100,0%
ZI6300003-Projets d'aménagement touristiques		4 800 000	2 180 000	2 083 832	2 716 168	95,6%
20067	Tourisme fluvestre	100 000	100 000	83 832	16 168	83,8%
20114	Flèche de la basilique de Saint-Denis	4 500 000	2 000 000	2 000 000	2 500 000	100,0%
20173	Observatoire des hébergements touristiques	200 000	80 000	0	200 000	0,0%
ZI6800001-Soutien aux actions de réemploi		200 000	200 000	200 000	0	100,0%
20174	Village du réemploi de Montreuil	200 000	200 000	200 000	0	100,0%
ZI7300002-Eau dans la Ville		16 250 000	5 250 000	0	16 250 000	0,0%
20099	Aménagement de sites de baignades	10 000 000	5 000 000	0	10 000 000	0,0%
20081	Réouverture et renaturation de l'Orge	1 000 000	250 000	0	1 000 000	0,0%
20175	Construction du bassin du parc du Moulin de Berny	5 250 000	0	0	5 250 000	0,0%
ZI7400001-Zone à faibles émissions (ZFE)		2 829 399	674 399	504 925	2 324 474	74,9%
20041	Panneaux ZFE	580 000	75 000	0	580 000	0,0%
20058	Partenariat AIRPARIF	300 000	300 000	300 000	0	100,0%
20059	Guichet ZFE - Plateforme de gestion des dérogations	1 049 399	249 399	204 925	844 474	82,2%
20160	Installation de radars pédagogiques dans la ZFE	900 000	50 000	0	900 000	0,0%
ZI7600001-Valorisation des espaces naturels		7 456 567	2 536 032	163 395	7 293 172	6,4%
20042	Partenariat ONF	930 535	150 000	115 700	814 835	77,1%
20138	Maison de la Nature Bassée Montois	140 000	0	0	140 000	0,0%
20139	Partenariat Fédération régionale des Chasseurs d'Ile-de-France	144 000	144 000	0	144 000	0,0%
20140	Refuge SPA	1 400 000	1 400 000	0	1 400 000	0,0%
20161	Acquisitions foncières	0	0	0	0	0,0%
20176	Acquisition terres agricoles - Queue-en-brie	775 000	775 000	0	775 000	0,0%
20177	Aménagement des cours Oasis du CD93	4 000 000	0	0	4 000 000	0,0%
20178	Plateforme Hortilio-Suivi et conseil pour jardins privés	67 032	67 032	47 695	19 337	71,2%
ZI7700001-Métropole roule propre		15 000 000	7 750 000	4 590 585	10 409 415	59,2%
20062	Métropole roule propre	15 000 000	7 750 000	4 590 585	10 409 415	59,2%
ZI7700002-Logistique urbaine		2 000 000	600 000	0	2 000 000	0,0%
20146	Plateforme intermodale d'approvisionnement-Marché de Rungis	2 000 000	600 000	0	2 000 000	0,0%
ZI7800001-Résorption des Points noirs bruit ferroviaires		11 459 787	1 605 423	516 865	10 942 922	32,2%
20044	Point noir bruit Saint-Denis	333 102	150 000	0	333 102	0,0%
20045	Point noir bruit Vanves Malakoff	1 300 902	153 000	80 178	1 220 724	52,4%
20046	Point noir bruit Saint-Mandé-Vincennes-Fontenay-sous-Bois	452 184	290 000	151 686	300 498	52,3%
20047	Etudes acoustiques points noirs du bruit ferroviaires	79 452	40 000	0	79 452	0,0%
20061	Isolation des façades	1 238 676	200 000	0	1 238 676	0,0%
20075	Ecrans antibruit des axes RER C et RER D	5 239 633	175 000	0	5 239 633	0,0%
20085	Point noir bruit gare de triage Drancy-Le Bourget	1 425 000	285 000	285 000	1 140 000	100,0%
20086	Point noir bruit Alfortville, Valenton et Villeneuve-Saint-George	413 565	82 713	0	413 565	0,0%
20124	Point noir bruit Aulnay-sous-Bois	750 600	184 375	0	750 600	0,0%
20125	Point noir bruit Meudon-Clamart	139 173	27 835	0	139 173	0,0%
20126	Point noir bruit RER B-Arcueil Gentilly et Cachan	87 500	17 500	0	87 500	0,0%
ZI7800002-Prévention du bruit dans l'environnement		480 000	175 000	125 000	355 000	71,4%
20087	Partenariat BRUITPARIF	50 000	50 000	50 000	0	100,0%
20088	Etude urbaine et paysagère Charenton	150 000	75 000	75 000	75 000	100,0%
20165	Acquisition de radars sonores pédagogiques	280 000	50 000	0	280 000	0,0%
ZI7100001-Opérateurs Développement durable		500 000	500 000	500 000	0	100,0%
20064	SEM Axe Seine Energies Renouvelables	500 000	500 000	500 000	0	100,0%
Total autres politiques métropolitaines		105 757 849	36 722 090	20 013 969	85 743 880	54,5%

Les politiques métropolitaines ont également donné lieu à 20 M€ de dépenses d'investissement pour un taux de réalisation de 55%. Il s'agit principalement des enjeux environnementaux (6,4 M€) : 4,6 M€ dans le cadre du dispositif « Métropole Roule Propre », 0,2 M€ pour la valorisation des espaces naturels, 0,6 M€ pour la lutte contre les nuisances sonores et 0,5 M€ au titre de la ZFE.

A noter également : la 2^{ème} tranche de capitalisation de la foncière Centres-Villes vivants (4,3 M€), le financement des travaux de la flèche de la basilique Saint-Denis (2 M€) ou encore la contribution récurrente en investissement à l'Établissement Public d'Aménagement de la Défense (1,8 M€).

Sous Chapitre 5 – Des dépenses de structure réduites au minimum

Autorisation de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2025 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
ZI0200001-Parc informatique	1 706 967	757 091	254 962	1 452 005	33,7%
20001 Parc informatique	1 706 967	757 091	254 962	1 452 005	33,7%
ZI0200002-Aménagement et équipements des bureaux	5 600 666	1 485 000	280 043	5 320 623	18,9%
20002 Aménagement et équipements des bureaux	5 600 666	1 485 000	280 043	5 320 623	18,9%
ZI0200003-Site Internet	61 465	61 465	0	61 465	0,0%
20049 Site Internet	61 465	61 465	0	61 465	0,0%
Total charges de structure	7 369 098	2 303 556	535 005	6 834 093	23,2%

Les dépenses de structure représentent 0,5 M€ en 2025 et demeurent limitées au strict nécessaire.

Chapitre 2 - Des recettes d'investissement limitées, comprenant un emprunt modéré

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 45 M€ et comprennent principalement :

- Une recette de 11,1 M€ dans le cadre des travaux du CAO (financements SOLIDEO) ;
- Le remboursement d'une fraction des avances remboursables consenties dans le cadre du Fonds Résilience en soutien aux entreprises lors de la crise économique consécutive à l'épidémie de covid-19 : 3,5 M€ ;
- Le financement de charges d'investissement transférées en matière de GEMAPI : 0,5 M€ ;
- Du FCTVA : 4,8 M€ ;
- Un emprunt d'équilibre de 25 M€ (contre 50 M€ initialement inscrits au budget primitif).

Chapitre 3 – Un déficit d'investissement assumé pour financer l'action métropolitaine

Il en résulte que le solde des recettes et des dépenses réelles d'investissement en 2025 présente un déficit de 81,5 M€ correspondant à l'écart entre 45 M€ de recettes et 126,5 M€ de dépenses.

PARTIE 3

Les flux du budget principal vers le budget annexe « Opérations d'aménagement » : un transfert nécessaire pour sécuriser le suivi de la ZAC Plaine Saulnier

Pour rappel, le suivi des opérations d'aménagement conduites en régie s'effectue à compter de 2025 dans le cadre d'un budget annexe. Il concerne à date la seule ZAC Plaine Saulnier.

Les activités de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) en régie justifient une individualisation au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité et d'individualiser les risques financiers. En outre, les dépenses réalisées sur ce type d'opération sont soumises à un régime fiscal particulier qui induit l'inscription des crédits budgétaires en euros hors taxes et la création d'un compte de TVA.

Le financement du budget annexe est assuré par des avances du budget principal (dépense d'investissement au budget principal et recette d'investissement au budget annexe). Les dépenses restant à assurer sur la ZAC à compter de 2025 sont effectuées sur le budget annexe, en fonctionnement. La vente ultérieure des lots générera des recettes au budget annexe permettant le remboursement des avances au budget principal.

Dans le cas particulier des dépenses réalisées au budget principal pour la ZAC Plaine Saulnier entre 2018 et 2024, des écritures comptables exceptionnelles sont nécessaires pour les réintégrer au budget annexe et ainsi assurer le suivi financier global de la ZAC sur celui-ci.

Au compte administratif 2025 du budget principal, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Recettes de fonctionnement : 44,1 M€, correspondant à la réintégration au budget annexe de dépenses réalisées antérieurement sur le budget principal, à savoir des indemnités de résiliation du bail dont disposait la société Engie sur le site de la ZAC ;
- Dépenses de fonctionnement : 2,1 M€, correspondant à la réintégration au budget annexe de recettes réalisées antérieurement sur le budget principal ;
- Dépenses d'investissement : 71,2 M€, correspondant à l'avance au budget annexe permettant de couvrir d'une part les mouvements antérieurs (44,1 - 2,1 = 42 M€) et d'autre part les besoins nouveaux (29,2 M€)

		<i>Budget principal</i>
Action financée - M€		CA 2025
Recette	Remboursement par le budget annexe des dépenses réalisées en fonctionnement sur le budget principal	44,1
Dépense	Transfert de recettes du budget principal (perçues en 2024) vers le budget annexe	2,1
Solde de fonctionnement		42,0
Recette	Cession des actifs (études+travaux 2018-2024) du budget principal au budget annexe	0,0
Dépense	Versement d'avances par le budget principal au budget annexe	71,2
Solde d'investissement		-71,2
Solde global = financement des actions nouvelles au budget annexe		-29,2

Au compte administratif 2025 du budget annexe, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Dépenses de fonctionnement : 73,3 M€
 - Dont stock de dépenses antérieures réintégrées : 44,1 M€
 - Dont dépenses nouvelles : 29,2 M€
 - 1,8 M€ d'acquisitions foncières (paiement différé à la Ville de Paris de l'emprise : 1^{ère} tranche versée en 2025)
 - 22,7 M€ correspondant à la 3^{ème} et dernière tranche de l'indemnité de résiliation du bail d'Engie
 - 0,4 M€ d'études
 - 4,3 M€ de travaux
- Recettes de fonctionnement : 2,1 M€
 - Dont stock de recettes antérieures réintégrées : 2,1 M€
- Recettes d'investissement : 71,2 M€
 - = avance du budget principal

PARTIE 4

Un résultat de clôture ramené à 48 M€ : un signal d'alerte pour les exercices à venir

Le solde des opérations réelles du budget 2025, hors intégration du résultat 2024, présente un déficit de -20,9 M€ (contre +8 M€ en 2024), décomposé comme suit : épargne brute de 89,8 M€, solde d'investissement de -81,5 M€ et solde des flux vers le budget annexe de -29,2 M€.

En intégrant le résultat 2024 (105,1 M€ avant restes à réaliser) et en déduisant les restes à réaliser constatés à l'issue de l'exercice 2025 (-36,2 M€), le résultat de clôture 2025 atteint un niveau historiquement faible de 48 M€ : $-20,9 \text{ M€} + 105,1 \text{ M€} - 36,2 \text{ M€}$, alors même qu'il intègre 25 M€ d'emprunt d'équilibre.

D'un point de vue comptable, il convient également de signaler des opérations d'ordre sur l'exercice 2025, pour un montant de 13,2 M€. Ces opérations sont neutres dans l'équilibre budgétaire car elles constituent une dépense en fonctionnement et une recette équivalente en investissement.

La Métropole connaît ainsi une diminution de son résultat pour la 4^{ème} année consécutive : 158,5 M€ en 2021, 97,3 M€ en 2022, 69,1 M€ en 2023 et 66,3 M€ en 2024 et 48 M€ en 2025 (23 M€ hors emprunt d'équilibre). L'atteinte de ce niveau historiquement faible, en dépit d'un effort de maîtrise des dépenses et d'augmentation des taux de réalisation, traduit une contrainte continue sur ses ressources, en particulier DGF et TVA. Celle-ci devrait se poursuivre en 2026, dans le contexte de finances publiques dégradées et des nouvelles règles de répartition de la part variable de TVA entre les intercommunalités.

Par ailleurs, le report sur 2026 d'une partie des dépenses non réalisées en 2025, combiné au volume important d'engagements pluriannuels déjà inscrits en autorisations de programme pour 2026 et les années suivantes (580 M€ dans la délibération d'octobre 2025), pèsera mécaniquement sur la section d'investissement dans les années à venir. La combinaison d'une forte contrainte sur les recettes et d'un niveau élevé de dépenses prévisionnelles appelle donc à une vigilance budgétaire renforcée afin d'assurer, dans la durée, la soutenabilité financière de la Métropole du Grand Paris.

Tableau de synthèse du compte administratif 2025 (opérations réelles + d'ordre)

	Total mandaté (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	Restes à réaliser (RAR) (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 504 477 741,11		3 504 477 741,11	36 198 602,49	3 540 676 343,60
Recettes de fonctionnement	3 623 079 638,35	104 956 244,34	3 728 035 882,69		3 728 035 882,69
Résultat de fonctionnement	118 601 897,24	104 956 244,34	223 558 141,58	-36 198 602,49	187 359 539,09
Dépenses d'investissement	202 802 489,88	69 183 795,74	271 986 285,62	41 383,33	272 027 668,95
Recettes d'investissement	132 620 874,87		132 620 874,87		132 620 874,87
Résultat d'investissement	-70 181 615,01	-69 183 795,74	-139 365 410,75	-41 383,33	-139 406 794,08
Résultat global	48 420 282,23	35 772 448,60	84 192 730,83	-36 239 985,82	47 952 745,01
<i>Pour rappel, résultat 2024</i>	125 447 304,68	-20 346 395,14	105 100 909,54	-38 843 998,43	66 256 911,11
<i>Ecart 2025/2024</i>			-20 908 178,71	2 604 012,61	-18 304 166,10

